

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-289 du 17 Septembre 1981

chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pour compter du 14 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-272 du 5 Septembre 1981 chargeant le Camarade Romain, VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Septembre 1981.

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 14 Septembre 1981, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Septembre 1981.

Pour le Président de la République,  
le Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

  
Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MTAL-MIEPESP 6  
Autres Ministères 20 DPE-INSAE -DAJL 6 IGE et ses Sections 4  
DAN 2 CPC 6 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-